



## Emmener son animal en Nouvelle-Zélande

article Emmener son animal en Nouvelle-Zélande

Sébastien Michel - Seb - [seb@frogs-in-nz.com](mailto:seb@frogs-in-nz.com)

animal en Nouvelle-Zélande

Si - et seulement si - vous venez pour une expatriation longue en Nouvelle-Zélande, il est possible d'amener son animal de compagnie. La procédure est très longue, minutieuse, coûteuse et souvent traumatisante pour votre petit compagnon. Il faut compter plusieurs milliers d'euro selon la taille...

Dans les grandes lignes, la procédure se déroule de cette manière :

- au minimum 6 mois avant le départ, l'animal va devoir commencer une série de rdv chez le vétérinaire pour commencer des tests antirabiques. Plusieurs injections de vaccins et pas mal de papiers seront à remplir. Il ne faudra ensuite pas rater les autres tests définis à des dates précises.
- Avant le départ, il faut que les services vétérinaires et sanitaires de votre région tamponnent tous les papiers. Ce sera le permis d'import en anglais par exemple. Il vaut mieux prendre rdv avec eux en avance car la procédure est particulière et ils ne sont parfois pas bien au fait.
- Il faudra acheter un billet d'avion pour l'animal selon son poids sur une compagnie qui accepte les animaux (Korean Air par exemple) ou bien passer par une société spécialisée dans le transport des animaux (Caniexcell par exemple) qui s'occupera du processus. L'un dans l'autre, cela sera très coûteux et le choix des dates est stratégique. En effet, il faut que cela coïncide avec un départ et une arrivée hors week-end et que les professionnels impliqués avant et après le départ travaillent les jours où vous aurez besoin de leur signature...
- A l'aéroport, il faudra que l'animal soit en bonne santé pour son départ, sinon la procédure est relancée pour plus tard... Il aura fallu réserver une cage et vérifier que le vétérinaire fasse les dernières vérifications et appose des scellées. Selon la taille, il voyagera en cabine ou dans un espace spécifique en soute.
- En arrivant à destination, l'animal part directement en quarantaine pour 3 semaines dans le sud d'auckland où il est possible de lui rendre visite tous les jours. Le service est de bonne qualité. L'animal est nourri et particulièrement soigné par l'équipe sur place.
- Lorsqu'il sort de quarantaine, il doit faire une visite chez un vétérinaire local ou il doit être enregistré et recevoir sa petite médaille obligatoire.



Sites utiles :

- [www.maf.govt.nz](http://www.maf.govt.nz)
- [www.biosecurity.govt.nz/imports/animals/standards/domaniic.spe.htm](http://www.biosecurity.govt.nz/imports/animals/standards/domaniic.spe.htm)
- [www.maf.govt.nz/quarantine/travellers/what-to-declare/registered-quarantine-facilities.htm](http://www.maf.govt.nz/quarantine/travellers/what-to-declare/registered-quarantine-facilities.htm)

Oui

Oui